

JEAN-PIERRE DOZON

LA CÔTE D'IVOIRE ENTRE DÉMOCRATIE, NATIONALISME ET ETHNONATIONALISME

LE RENVERSEMENT DU RÉGIME BÉDIÉ PAR LES MILITAIRES N'A PAS ÉVACUÉ LA PROBLÉMATIQUE DE L'IVOIRITÉ, QUI PLONGE SES RACINES DANS LA LONGUE DURÉE HISTORIQUE. L'ÂPRETÉ DES DÉBATS CONSTITUTIONNELS TÉMOIGNE DE LA DIFFICULTÉ À S'ACCORDER SUR UNE DÉFINITION DE LA CITOYENNETÉ. CET ARTICLE SUGGÈRE QUE CES CONTROVERSES PARTICIPENT CERTES D'UN DÉBAT « DÉMOCRATIQUE » SUR LA QUESTION « QU'EST-CE QUE LE PEUPLE ? ». MAIS IL SOULIGNE AUSSI LES RISQUES DE DÉRIVES ETHNONATIONALISTES, PORTEUSES DE GRAVES DISSENSIONS ENTRE LE NORD ET LE SUD.

L'IVOIRITÉ EN CONTINU

La situation actuelle de la Côte d'Ivoire est à bien des égards singulièrement ambivalente et paradoxale. En effet, tandis que l'opinion publique, dans sa grande majorité, ainsi que nombre d'observateurs considèrent que le coup d'État du 24 décembre a sauvé le pays d'une possible guerre civile, les principaux ingrédients qui en avaient été le ferment continuent à diviser profondément la société ivoirienne. De même, si la junte militaire, auto-promue en la circonstance Comité national de salut public (CNSP), peut se féliciter d'avoir reçu un large assentiment populaire et su organiser, comme jamais peut-être en Côte d'Ivoire, une vie démocratique – dont témoignent, par exemple, le peu de répression à l'égard des ténors de l'ancien régime et du PDCI¹ qui en était l'ossature, ou encore la mise en place d'une

1. Parti démocratique de Côte d'Ivoire fondé en 1946 par Houphouët-Boigny et qui devient un Parti unique de 1960 à 1990.

Commission consultative constitutionnelle et électorale (CCCE) ouverte à « tous les partis politiques et organisations de la société civile »² –, la hantise que ce processus non-violent³, propre à provoquer du débat et du consensus, ne débouche finalement sur son contraire est bel et bien toujours présente.

Dans de telles conditions, on pourrait presque dire rétrospectivement que l'éviction du successeur d'Houphouët-Boigny, Henri Konan Bédié, ne fut qu'un épiphénomène, et ses cinq ans de présidence une sorte de parenthèse historique. En témoigne le fait qu'aujourd'hui bien peu de gens en Côte d'Ivoire, y compris au sein de son propre parti, paraissent vouloir son retour et sa participation à la prochaine élection présidentielle, la plupart estimant au contraire qu'il ne fut pas un bon président – tant au plan de ses relations, bien peu interactives, avec le peuple ivoirien⁴ qu'à celui de sa gestion des affaires de l'État qui, en période de difficultés économiques et de programmes d'ajustement structurel, n'avait laissé de faire apparaître gabegies, détournements et corruption. En témoigne aussi et surtout la très vive persistance des polémiques autour de la candidature du leader du Rassemblement des républicains (RDR) à la magistrature suprême, Alassane Ouattara, et de ce qui en constitue l'arrière-plan idéologique : à savoir la forte affirmation d'une identité nationale et la mise en question, sinon de la présence des étrangers, spécialement des originaires du Burkina Faso et du Mali, du moins de leur participation à la citoyenneté ivoirienne.

En effet, bien que la notion d'ivoirité, sans doute trop associée aux impérities du président déchu, ne soit plus guère à l'honneur en tant que telle dans l'espace public, une large part de son contenu y est toujours à l'œuvre et persiste à rendre peu ou prou illégitimes les ambitions présidentielles d'Alassane Ouattara. C'est ce que viennent précisément de révéler les travaux de la CCCE et de ses sous-commissions, avec la proposition de deux conditions d'éligibilité drastiques pour tout candidat à la présidence : d'une part l'exigence que celui-ci soit non seulement ivoirien (c'est-à-dire né sur le sol national), mais aussi et surtout que ses deux ascendants soient nés eux-mêmes en Côte d'Ivoire, d'autre part l'obligation de ne s'être jamais prévalu d'une nationalité autre qu'ivoirienne. Autrement dit, la CCCE, certes après de vives discussions, a non seulement proposé de reconduire le principe de « droit du sang » qui figurait déjà dans la Constitution forgée par le régime de Bédié, mais elle y a ajouté un interdit de « double nationalité », obligeant

encore plus, semble-t-il, que par le passé le leader du RDR à faire la preuve qu'il s'y conforme – attendu que d'aucuns lui reprochent, sinon d'être originaire du Burkina Faso, du moins d'en avoir été pendant un temps un citoyen éminent. Mais, outre ces propositions d'ordre constitutionnel que le CNSP, en la personne du général Gueï, semblerait vouloir modifier en n'exigeant des candidats à la présidence qu'un seul ascendant d'origine ivoirienne⁵, le problème d'une nette distinction entre « nationaux » et « étrangers » ne cesse par ailleurs de rebondir de plus bel, notamment au travers d'un vaste trafic de cartes d'identité dont bénéficieraient de nombreux ressortissants des pays voisins ; un trafic qui, plus précisément, participerait d'une stratégie éhontée du RDR (et de ses alliés au sein de la junte militaire) visant à brader la nationalité ivoirienne de manière à faire basculer la prochaine élection présidentielle au profit d'Alassane Ouattara.

Tout cela démontre que la question de l'ivoirité est toujours, et peut-être plus que jamais, au cœur du débat public. Mais tout cela met également en lumière, sur un plan plus politique, la dissolution du Front républicain – à savoir l'éclatement de cette alliance entre le Front populaire ivoirien (FPI) et le Rassemblement des républicains qui avait vu le jour durant la présidence de Konan Bédié pour combattre ensemble son régime et le PDCI, et qui s'est rapidement délitée au lendemain du coup d'État⁶, laissant place à

2. La CCCE, composée de vingt-sept personnalités, dont un président et quatre vice-présidents, eut pour tâche d'animer et de synthétiser les travaux de sept sous-commissions – qui rassemblèrent plusieurs centaines de représentants des partis politiques, de syndicats et de diverses organisations laïques et religieuses de la société civile – et de proposer au CNSP une réforme de la Constitution et du code électoral.

3. La déclaration du 30 mars 2000 de l'un des vice-présidents de la CCCE, H. Memel Foté, qui introduisit la remise du rapport final de la Commission, mit particulièrement à l'honneur cette question de la non-violence. Voir le quotidien ivoirien *Le Patriote* du 1^{er} et 2 avril 2000.

4. Il est aujourd'hui fréquent en Côte d'Ivoire d'opposer Houphouët-Boigny à son successeur, en l'occurrence les qualités de fin politique et de personnage charismatique du premier, à leur absence totale chez le second.

5. Substituer « né de père *ou* de mère ivoirien » à « né de père *et* de mère ivoirien » ne reviendrait pas à faciliter la candidature d'Alassane Ouattara. C'est plutôt vouloir traduire dans la loi une sorte de réalité sociologique, en l'occurrence le phénomène des mariages « mixtes » (notamment entre des hommes ivoiriens et des Européennes), qui concerne particulièrement les élites ivoiriennes et qui, si l'exigence de double filiation était maintenue, interdirait à leur progéniture de prétendre à la magistrature suprême.

6. Quoiqu'elle ait d'une certaine manière survécu, le FPI et le RDR constituant, autour de la junte militaire, l'essentiel de l'actuel gouvernement provisoire.

une vive opposition entre les deux partis portant tout spécialement sur ce que devrait être la distinction entre « nationaux » et « étrangers » et, partant, sur la candidature d'Alassane Ouattara.

Mais, au-delà de la manière dont elle se donne à lire au travers des actuelles tensions politiques, singulièrement exacerbées par la proximité des prochaines élections, la question de l'ivoirité me paraît relever d'une configuration d'éléments particulièrement complexes qui s'inscrivent dans une plus longue durée de l'histoire ivoirienne et expliquent, de ce fait, pourquoi elle a survécu au coup d'État, s'accroissant sous certains aspects au moment même où il s'agit de faire progresser la démocratie, en particulier de remettre au peuple, par voie de référendum, la volonté de décider de la nouvelle Constitution du pays⁷.

L'ÉTRANGER EN QUESTION

Un premier élément semble relever d'une appréciation, fréquemment mise en avant par le régime de Konan Bédié ainsi que par le FPI, selon laquelle la Côte d'Ivoire, compte tenu des difficultés économiques qu'elle n'a cessé de traverser depuis le milieu des années 80, notamment au plan de son arboriculture marchande (reposant essentiellement sur l'exploitation du café et du cacao), ne serait plus en mesure d'accueillir dans les mêmes conditions qu'autrefois les ressortissants des pays limitrophes. Pour avoir été, de ce point de vue comme de beaucoup d'autres, un pays d'exception sur le continent africain, puisque sa population globale (15 millions d'habitants environ) compte de 30 à 40 % de personnes d'origine « étrangère », la Côte d'Ivoire se devrait désormais de réguler ses flux migratoires et de réformer, au bénéfice des Ivoiriens « de souche », le système très libéral instauré par Houphouët-Boigny dans les années 60-70, qui donna « droit » aux immigrants d'accéder à la terre, à des emplois publics, ainsi que de participer aux diverses élections.

Ce qui fut ainsi mis en avant comme affirmation nationale, voire nationaliste, par le régime de Konan Bédié fut en effet largement relayé par son principal adversaire d'obédience socialiste, le Front populaire ivoirien, qui œuvra pour qu'une réforme foncière permît aux autochtones des régions d'économie de plantation, c'est-à-dire du Sud forestier, de recouvrer leurs droits coutumiers sur la terre. Et, ainsi, de remettre en question les proprié-

tés acquises depuis plusieurs décennies par les « étrangers », notamment par les nombreux planteurs burkinabè qui s'étaient installés dans l'Ouest et le Sud-Ouest forestier⁸.

Mais, outre cet accord entre le gouvernement d'alors et le FPI sur une reconnaissance juridique des droits autochtones sur la terre, il faut également et surtout rappeler que c'est précisément le FPI qui, en 1990, lors de la dernière élection d'Houphouët-Boigny à la présidence de la République (laquelle se déroula dans le cadre d'un retour du multipartisme et d'une compétition inédite depuis l'indépendance entre deux candidats⁹), chercha à s'affirmer comme le meilleur porte-parole de la nation ivoirienne. Par l'entremise de son candidat, Laurent Gbagbo, il dénonça en effet avec force le PDCI qui, loin à l'époque de toute idée d'ivoirité, avait au contraire assuré la victoire de son vieux leader en veillant à ce que quantité d'« étrangers » accomplissent leur devoir de « citoyens », c'est-à-dire votent pour celui-là même qui leur donnait des quasi-droits d'Ivoiriens.

Au vu de ce bref rappel historique, on voit qu'il n'y a guère lieu de s'étonner de la persistance de l'ivoirité dans le débat public puisque le FPI – composante aujourd'hui essentielle et ambivalente de la vie politique ivoirienne, qui participe avec cinq ministres au gouvernement provisoire mais le critique assez régulièrement pour ne pas défendre suffisamment l'intérêt des « vrais » nationaux – en eut d'une certaine manière l'antériorité, et que sa dénonciation d'Houphouët jouant les « étrangers » contre les aspirations du « peuple ivoirien » est toujours susceptible de s'actualiser dès lors qu'à ses yeux un quelconque parti serait tenté de reproduire le même scénario.

7. Voir J.-P. Dozon, « La Côte d'Ivoire au péril de l'ivoirité. Genèse d'un coup d'État », *Afrique contemporaine*, n° 193, janv.-mars 2000, pp. 13-23.

8. Voir sur ce sujet l'article de J.-P. Chauveau dans ce même numéro. On pourra aussi se reporter, pour une analyse plus largement historique et politique, à deux articles : J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », *Cahiers Orstom*, série Sciences humaines, vol. 21, n° 1, 1985, et J.-P. Dozon, « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire » in B. Contamin et H. Memel Foté (dir.), *Le Modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala-Orstom, 1997, pp. 779-798.

9. En 1990, à la suite d'importants mouvements sociaux qui mirent en cause ouvertement le long règne d'Houphouët-Boigny, celui-ci dut tout à la fois concéder le retour du multipartisme et la candidature d'un autre prétendant que lui-même à la présidence de la République. Et s'il fut réélu à une assez large majorité, son rival, Laurent Gbagbo, leader du FPI, fut loin de ne faire que de la figuration. Voir J.-P. Dozon, « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire », art. cit.

D'autant que cette position du FPI, qui s'inscrivait dans un contexte de crise économique et de mise en cause du régime d'Houphouët-Boigny, avait elle-même des antécédents qui remontent à des périodes bien plus anciennes de l'histoire ivoirienne.

On en trouve d'abord la trace dès les années 30, durant un épisode crucial de l'histoire coloniale. Un certain monde indigène, qui s'était « modernisé » avec l'exploitation cacaoyère, la scolarisation et l'urbanisation, s'associa dans le cadre de ce qui fut appelé l'ADIACI (Association de défense des intérêts des autochtones de Côte d'Ivoire) pour protester auprès des autorités contre le fait que les Sénégalais et les Dahoméens occupaient une trop grande place dans les emplois publics¹⁰. Puis, sur un mode franchement xénophobe, elle s'exprima de manière violente en 1958 à l'encontre des Dahoméens, à un moment où la Côte d'Ivoire était devenue juridiquement autonome avec l'application de la loi-cadre de 1956, et où d'aucuns jugèrent sans doute que ce tournant vers l'indépendance devait impliquer le départ des étrangers travaillant dans l'administration coloniale. Enfin, elle se manifesta à nouveau en 1966, mais d'une manière plus paisible, lorsque Houphouët-Boigny proposa à l'Assemblée nationale que les ressortissants du Conseil de l'Entente (Haute-Volta, Niger, Dahomey) puissent bénéficier légalement d'une double nationalité ; ce qu'elle lui refusa, à l'instar du PDCI qui en était alors l'unique composante politique, ce sur quoi le charismatique président ivoirien, qui régnait pourtant en maître sur le pays, n'insista pas, comme s'il avait perçu dans ce déni un trop net déphasage entre ses vues cosmopolites et la conscience plus étroitement nationale de ses compatriotes.

À ce compte, on pourrait dire que l'ivoirité, dans ce qu'elle implique de mise à distance des « étrangers » et de mise en cause de tout ce qui les amènerait à devenir de « vrais » citoyens ivoiriens, fut une figure récurrente de l'histoire coloniale et postcoloniale. Même Houphouët-Boigny, qui en fut, ainsi qu'on le verra, une sorte d'antithèse à lui seul, dut finalement peu à peu y souscrire, comme en témoigne, à partir du milieu des années 70, sa politique d'ivoirisation de la fonction publique¹¹, qui répondit cependant à peine aux aspirations des « nationaux » et à la crise grandissante de l'emploi.

D'UNE INCARNATION EXEMPLAIRE ET IDÉALE DE L'IVOIRITÉ

On peut ainsi supposer que l'ivoirité constitua pour Konan Bédié, dès qu'il prit la succession d'Houphouët-Boigny, une façon de damer le pion au FPI et de se fabriquer une légitimité particulière, tout à la fois distincte de celle de son prestigieux prédécesseur et en harmonie avec le « nationalisme » quasi structurel du « peuple ivoirien ». Mais cette idéologie s'appuya aussi sur une autre composante, qui alla précisément à l'encontre de ce qui semblait en faire un utile instrument d'unité nationale et de clarification de la citoyenneté ivoirienne. Dans la mesure en effet où, par son signifiant, elle impliquait une définition essentialiste du peuple ivoirien, l'ivoirité fut conçue comme l'idéologie d'un pouvoir d'État qui en était certes le faire-valoir, mais qui, pour fonctionner réellement, avait besoin de s'incarner dans une figure exemplaire, son signifié en quelque sorte – comme si, à partir d'elle, il lui était loisible de jauger les qualités ivoiriennes des uns et des autres. Cette figure ne fut rien de moins que l'univers socioculturel dont étaient originaires Konan Bédié et bon nombre de représentants éminents de l'appareil d'État et du PDCI de l'époque, à savoir l'univers akan, et plus spécialement baoulé (implanté dans les parties orientales et centrales du Sud ivoirien). Au fond, elle n'était que le reflet particulier, ethnocentrique, de ceux qui exerçaient effectivement le pouvoir, mais au travers précisément duquel l'ivoirité, par un pur jeu autoréférentiel, pouvait donner sa pleine mesure d'idéologie nationale.

Soutenu par un aréopage d'intellectuels et d'écrivains¹², Konan Bédié justifia plus précisément son entreprise par deux ordres de considérations. D'une part, il fit valoir que les traditions et les systèmes de pensée du monde

10. Voir sur cette question l'ouvrage de A. d'Aby, *La Côte d'Ivoire dans la cité africaine*, Paris, Larose, 1951, et les articles de J.-N. Loucou, « Aux origines du Parti démocratique de Côte d'Ivoire », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série 1, V, Histoire, 1977, et de J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon, « Colonisation, économie de plantation et société civile... », art. cit.

11. Ivoirisation, tout spécialement des cadres, qui concernait les postes occupés aussi bien par des étrangers africains que par des coopérants européens.

12. Rassemblés au sein de la Curdiphe (Cellule universitaire de recherche et de diffusion des idées et actions du président Konan Bédié) qui publiait la revue *Éthics* (Études et théories de l'humanisme ivoirien pour la synthèse culturelle) et autour de la revue *Racines*, production de l'association « Réfléchir pour l'action d'une Côte d'Ivoire nouvelle et exigeante ». Voir les extraits publiés dans ce numéro.

akan étaient suffisamment riches et vivants pour servir de moteur à un redémarrage de la modernisation du pays, à l'instar des « Dragons d'Asie » dont la croissance spectaculaire était réputée s'être appuyée sur un authentique enracinement culturel¹³. D'autre part, et de manière plus insistante, il mit en avant ce que la culture baoulé semblait présenter de plus exemplaire et de plus avantageusement politique, à savoir un « harmonieux » équilibre entre « gens du pouvoir » et « gens de la terre », ou entre ce qu'il n'hésita pas à appeler une « aristocratie » et une « plèbe¹⁴ ». Une présentation en réalité quelque peu simpliste que ne confirme pas l'ethnologie de ladite culture, mais qui fut établie pour laisser signifier que les Baoulé, depuis des temps immémoriaux, avaient été façonnés par un sens aigu de l'État¹⁵, c'est-à-dire par des souverains et un peuple prédisposés respectivement au commandement et à l'obéissance. Et pour assurer également que Konan Bédié lui-même, parce qu'il appartenait soi-disant à une « double filiation royale », était à l'évidence tout naturellement destiné à conduire le pays et à se faire raisonnablement entendre de la population ivoirienne.

Au reste, cette figure paradigmatique de l'ivoirité en forme plus exigüe d'akanité ou de baoulité ne se réduisit pas uniquement à une entreprise d'autolégitimation de la présidence de Konan Bédié. Sous son aspect spéculaire, elle renvoyait également à celle, bien plus solidement établie, d'Houphouët-Boigny qui, originaire du même univers culturel, avait depuis l'indépendance du pays instauré une sorte de souveraineté baoulé au cœur du fonctionnement de l'État ivoirien. L'affaire était en réalité encore plus ancienne, puisqu'elle remontait au milieu des années 40, à une période de l'histoire coloniale où se constituèrent les premiers syndicats et partis politiques, spécialement le PDCI, et où le monde baoulé, par ses divers représentants, prit une part importante¹⁶, largement à la mesure de son implication dans le développement de l'économie ivoirienne, notamment de son arboriculture marchande¹⁷.

Autrement dit, l'entreprise de Bédié fut aussi une manière d'héritage, s'appuyant sur cette longue expérience historique par laquelle le monde baoulé ne cessa de jouer, sur la scène d'une Côte d'Ivoire de plus en plus prospère où se conjugaient croissance économique et stabilité politique, tout à la fois le rôle des gens de la terre et des gens du pouvoir, et de figurer ainsi au premier plan de la vie nationale. Cependant, malgré ce legs essentiel, deux choses la distinguèrent de la politique ethnocentrée d'Houphouët-

Boigny. D'abord, elle ne fut plus, comme cette dernière, compensée par de subtils rééquilibrages ethnico-régionaux dans l'accès à l'appareil d'État (ce qu'Houphouët a pu d'autant mieux se permettre que, durant la période du « miracle ivoirien », l'État fut un remarquable fournisseur d'emplois et redistributeur de deniers publics), donnant au contraire à l'ivoirisation des emplois publics, notamment des hautes fonctions politico-administratives, une tonalité nettement baoulé, assimilant plus que jamais l'exercice du pouvoir à une sorte d'« ethnocratie »¹⁸. Mais elle s'en différençia plus nettement encore par le fait d'avoir utilisé cette « baoulisation » comme un modèle de défense d'intérêts plus étroitement nationaux, c'est-à-dire en rompant effectivement avec cette autre dimension de la politique « houphouëtienne » qui avait permis à quantité d'étrangers de travailler en Côte d'Ivoire et de s'y assimiler peu ou prou – ou, dit autrement, en faisant du monde baoulé, et plus largement akan, le fer de lance quasi exclusif de l'ivoirité.

ENTRE « ÉTRANGERS » ET « NATIONAUX » : LE NORD IVOIRIEN

Il revint au putsch militaire, spécialement au général Gueï, qui installa pour la première fois dans l'histoire ivoirienne un non-originaire du monde baoulé à la tête de l'État ivoirien¹⁹, d'avoir mis un terme à une version très ethnicisée de l'ivoirité qui était devenue manifestement l'inverse de ce qu'elle prétendait être, en l'occurrence le ferment d'une inquiétante division nationale. Mieux encore, depuis sa mise en place, le Comité national de salut public s'est employé à « débaouliser » les secteurs les plus stratégiques de l'appareil d'État, notamment au sein des forces armées ; et, plus ou moins

13. Se référant ainsi au modèle asiatique, il fit la publicité de la Côte d'Ivoire sur le thème de « l'Éléphant d'Afrique ».

14. Voir H. Konan Bédié, *Les Chemins de ma vie*, Paris, Plon, 1999.

15. Voir H. Memel Foté, « Un mythe politique des Akan : le sens de l'État », in P. Valsecchi et F. Viti (dir.), *Mondes akan. Identité et pouvoir en Afrique occidentale*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 21-42.

16. Voir J.-N. Loucou, « Aux origines du Parti démocratique de Côte d'Ivoire », art. cit.

17. Voir J.-P. Chauveau, « La part baoulé. Effectifs de population et domination ethnique », *Cahiers d'études africaines*, 105-106, XXVII (1-2), 1985, pp. 123-165.

18. Suivant le terme employé par H. Memel-Foté dans « Un mythe politique des Akan : le sens de l'État... », art. cit.

19. Le général Gueï est en effet originaire d'une région située à l'extrême-ouest de la Côte d'Ivoire.

involontairement, il a même conduit le PDCI – qui entend bien rester, malgré ses déconvenues, un acteur essentiel de la vie politique – à se démarquer de tout ce qui a pu faire de lui, à l'époque d'Houphouët-Boigny comme à celle de son successeur, un instrument clé de l'hégémonie baoulé au cœur de l'État ivoirien²⁰.

Toutefois, comme si elle avait su condenser sous son nom les multiples intrigues et tensions ayant structuré la société ivoirienne au cours du XX^e siècle, l'ivoirité peut se laisser appréhender à travers une troisième composante qui, en venant quelque peu brouiller ou redistribuer les données des deux premières, constitue certainement la part la plus complexe et, peut-être, la plus inquiétante de l'actuelle situation politique : la fracture Nord/Sud.

Bien que le coup d'État ait levé l'hypothèque d'une division du pays liée aux menées « ethnocratiques » de Konan Bédié, la menace qui avait empoisonné le climat sociopolitique des derniers mois de l'année 1999, à savoir tout à la fois la candidature à la présidence d'Alassane Ouattara et son empêchement par le pouvoir de l'époque, continue toujours d'être à l'ordre du jour, mais dans une conjoncture singulièrement renouvelée. Le leader du RDR maintient en effet plus que jamais sa candidature, tandis que celui qui y est tout particulièrement hostile n'est plus ni le pouvoir en place, ni même le PDCI (un peu plus mesuré en la matière), mais son ancien allié au sein du Front républicain, le FPI de Laurent Gbagbo, qui prend désormais appui sur d'autres formations politiques et sur une bonne partie de l'opinion publique pour considérer que, décidément, Alassane Ouattara est indigne, au sens d'insuffisamment ivoirien, de figurer parmi les prétendants à la magistrature suprême.

Dans cette obstination à vouloir exclure de la compétition électorale le Premier ministre du dernier gouvernement d'Houphouët-Boigny, il y a en réalité bien davantage qu'une simple contestation de sa nationalité au travers de ses origines ou de ses accointances burkinabè. On y reconnaît bien sûr le FPI de 1990, et celui de la réforme foncière et du recouvrement des droits autochtones des années Bédié qui avait accordé ses orientations de gauche à la défense des intérêts des nationaux. De même qu'on y devine de possibles alliances, au moins conjoncturelles, entre le parti de Laurent Gbagbo, le PDCI et quelques autres formations (dont un certain Parti national ivoirien, très minoritaire, mais prenant modèle sur les positions xénophobes et anti-immigrés des partis d'extrême-droite français) pour obliger

le CNSP et le général Guei à demander des comptes d'authentique identité ivoirienne à Alassane Ouattara. Mais, au-delà de cette recombinaison politique, le plus étonnant dans cette obstination – dont témoignent, comme on l'a vu, les propositions faites par la CCCE – est le fait de rechercher à tout prix les moyens légaux d'empêcher le leader du RDR d'être candidat à la candidature, comme s'il n'était pas envisageable qu'il puisse être battu, ou comme si une telle candidature représentait à elle seule une profonde mise en cause d'une certaine idée de la Côte d'Ivoire et de qui avait légitimement droit de prétendre l'incarner.

Où l'on retrouve effectivement la question de l'ivoirité, mais posée cette fois-ci en des termes à la fois plus tranchés et, peut-être, plus problématiques que précédemment puisque à tous ceux qui se déclarent hostiles à la candidature d'Ouattara s'opposent bien sûr ceux, à commencer par son parti, qui lui sont hautement favorables et considèrent précisément que, parce qu'il a toutes les qualités requises pour représenter la Côte d'Ivoire, sa mise à l'écart de la compétition électorale produirait dans le pays le même climat de guerre civile qu'avait su dissiper, si opportunément, le coup d'État du 24 décembre. À quoi tient donc un tel clivage, une aussi rapide répétition de l'histoire, alors même que s'est retirée du paysage ivoirien la version la plus dangereusement ethniciste de l'ivoirité, celle qui avait fait accroire que seuls les détenteurs d'un sens quasi atavique de l'État pouvaient gouverner et incarner légitimement le pays ?

En guise de réponse liminaire à cette interrogation désormais centrale, il n'est malgré tout pas déraisonnable de penser que la fixation et le clivage autour de la candidature du leader du RDR participent pour l'heure d'un débat démocratique qui, par son ampleur, n'a jamais eu de précédent en Côte d'Ivoire. Ce qui signifie qu'il a fallu qu'un putsch militaire survienne pour que soit paradoxalement mis en situation de discussion un très large panel d'acteurs et de représentants de la société ivoirienne : au point du reste que ceux-ci, réunis en sous-commissions à l'Assemblée nationale, se sont crus à un moment d'authentiques constituants alors qu'il leur était seulement demandé de travailler à des propositions de réforme constitutionnelle et électorale. En d'autres termes, s'il y eut quelque tonalité révolutionnaire

20. Le PDCI est actuellement présidé par un non-Baoulé et semble chercher un candidat à la présidence qui ne le soit pas davantage.

dans le coup d'État, c'est très précisément à la mesure de la capacité de ses auteurs à avoir su organiser une sorte de grand « déballage » national au travers duquel a été immanquablement posée, par-delà les rivalités partisans, la définition d'une identité et d'un peuple ivoiriens. Ou, dit encore autrement, c'est parce que le Comité national de salut public issu du coup d'État n'a cessé de se vouloir démocratique – notamment en proposant que la réforme constitutionnelle soit ratifiée par un référendum populaire, ce qui constitue, là encore, un phénomène inédit dans l'histoire ivoirienne post-coloniale – que l'interrogation sur les vrais contours et composantes du peuple ivoirien est devenue simultanément une question préjudicielle et grosse d'un profond désaccord opposant les tenants d'une conception large et souple à ceux qui, proches de l'idée de l'ivoirité, semblent en avoir une perception plus étroite et plus substantielle. C'est sur ce désaccord que se joue précisément la candidature du leader du RDR qui, dans la mesure où il est réputé incarner la première tendance, constitue une grave menace pour les représentants de la seconde. Mais sur ce désaccord se joue en réalité une distinction bien plus fondamentale – au regard de laquelle la contestation du personnage d'Alassane Ouattara n'est plus qu'un symptôme ou qu'un prétexte – qui, en traversant le pays ou le peuple lui-même, semble opposer ou distinguer assez nettement le Nord et le Sud ivoiriens.

De manière rapide, on peut avancer schématiquement qu'une telle distinction entre le Nord et le Sud constitue l'une des trames essentielles de l'histoire de la Côte d'Ivoire. Sans même évoquer l'importance qu'a pu prendre dans la mémoire collective les guerres de conquête du grand Almami Samori Touré à la fin du XIX^e siècle, stoppées par le colonisateur français alors qu'elles se portaient dans les régions centrales et forestières de la Côte d'Ivoire, les gens du Nord, tout au long du siècle suivant, ont principalement représenté pour les habitants de la zone forestière, et cela de façon quasi indistincte (c'est-à-dire sans considération de leur appartenance, par exemple, au monde malinké ou senoufo), des allogènes venant s'installer sur leur territoire. Désignés « Dioula » d'une manière générique, ils ont en effet migré massivement dans le Sud où, fortement encouragés par l'administration coloniale²¹, ils ont joué un rôle majeur dans le développement du commerce et des villes et pris une part active, comme main d'œuvre ou comme exploitants, au développement de l'économie de plantation. Ainsi, tandis que leur région d'origine, moins propice à l'introduction de cultures

commerciales que le pays malinké ou le pays senoufo, stagnait, voire régressait sur le plan économique²², les régions forestières du Sud devinrent le centre de gravité de la colonie, là où s'entrecroisèrent des mondes marchand, urbain et salarial et où s'édifia ce que nous avons autrefois appelé, avec Jean-Pierre Chauveau, une « société civile ivoirienne²³ ». Les gens du Nord en furent à l'évidence une composante essentielle, comme en témoignent l'existence, dans les nombreuses villes du Sud ivoirien, d'un quartier central appelé « Dioulabougou » (littéralement quartier dioula) ou encore le fait que le « dioula²⁴ » y est devenu la langue véhiculaire du pays, parlée par une majorité d'Ivoiriens indépendamment de leur origine ethnique. Mais ils le furent d'autant mieux qu'avec la constitution des syndicats et des partis politiques à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le PDCI d'Houphouët-Boigny trouva chez eux de solides alliés pour imposer son leadership, notamment au travers de la figure éminente d'un dignitaire du Nord, Gon Coulibaly, dont on dit qu'il fut lié par un pacte quasi sacré à la personne d'Houphouët-Boigny.

Par conséquent, n'était le constat d'un inégal développement régional, on pourrait dire que l'histoire du Nord ivoirien depuis l'époque coloniale est celle d'une intégration réussie au Sud, et que les ressortissants de ces deux grandes régions du pays, soudanienne et forestière, ont participé ensemble assez harmonieusement à l'édification d'une identité nationale. À cela près qu'au fur et à mesure que le Sud devenait le pôle d'attraction croissante du pays et, après l'indépendance, la manifestation concrète d'un certain « miracle ivoirien », les gens du Nord représentèrent de plus en plus bien davantage qu'eux-mêmes. Car, tout en étant originaires de régions ayant toujours relevé, depuis sa création, du territoire ivoirien et fait normalement d'eux des nationaux à part entière, ils n'en furent pas moins également associés, du point de vue des gens du Sud, à une sorte de « Grand Nord » duquel provenaient quantité d'immigrants guinéens, maliens et

21. Au début du siècle, l'administration coloniale désigna les « Dioula » comme « l'avant-garde économique du progrès ».

22. Voir C. Aubertin, « Histoire et création d'une région "sous-développée". Le Nord ivoirien », *Cahiers Orstom*, série Sciences humaines, vol. 19, n° 1, 1983, pp. 23-58.

23. J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », art. cit.

24. Langue très proche du bambara.

burkinabè²⁵. Autrement dit, quelles que fussent les appartenances (nationales, ethniques ou religieuses) des uns et des autres, la représentation globale et stéréotypée d'un vaste monde dioula outrepassant les frontières tendit à identifier les gens du Nord ivoirien à ceux du « Grand Nord » venus comme eux massivement dans le Sud, et à renforcer ainsi leur propre image d'allo-gènes, comme s'ils étaient bien plus liés à cet univers « supranational » qu'à une Côte d'Ivoire dont l'identité serait davantage ancrée dans ses parties forestières. Une représentation d'autant plus marquée que s'y est greffée celle d'un monde dioula dominé par l'islam (à quoi répondrait un Sud ivoirien largement christianisé mais perpétuant ses religions ou ses cultes ancestraux), comme si, là encore, du point de vue du Sud, les gens du Nord témoignaient d'allégeances les inscrivant dans un univers quelque peu extérieur à la réalité plus profondément forestière de la Côte d'Ivoire.

**LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DE VERSIONS DISSENSUELLES
DU PEUPLE IVOIRIEN**

Ces points précisés, on peut plus aisément démêler les problèmes posés par la candidature d'Alassane Ouattara, qui semble à elle seule partager profondément l'opinion publique ivoirienne, remobiliser de fortes revendications d'ivoirité et recomposer les alliances entre partis politiques. Si le coup d'État a débarrassé la détention légitime du pouvoir de ses travers « ethnocratiques », il a en même temps permis une mise à nu de cette plus longue histoire entre le Nord et le Sud ivoiriens et, par la même, celle de la présence « étrangère » en Côte d'Ivoire.

Et, si le débat public se fixe sur le leader du RDR, tout spécialement sur sa nationalité, c'est que, quelles que soient ses origines, il représente pour bon nombre de gens du Sud, ne serait-ce que par son nom, un monde dioula ambivalent, tout à la fois national et étranger, du Nord ivoirien et de ce « Grand Nord » d'où sont venus quantité d'immigrants. De même que son parti, qui ne correspond plus vraiment à une formation politique de centre-droit à laquelle est censé pouvoir adhérer n'importe quel Ivoirien, étant bien davantage assimilé aux gens du Nord et à tous ces « étrangers » qui, à travers le RDR, chercheraient à acheter leur citoyenneté ivoirienne, notamment pour faire élire Alassane Ouattara²⁶. Inversement, d'autres partis, dont le PDCI et surtout le FPI, paraissent s'inventer de nouvelles

alliances en se déclarant plus nettement nationaux. Ce qui signifie, dans leur optique, qu'ils se déclarent tels non seulement pour mettre à bonne distance de la citoyenneté ivoirienne les millions de résidents étrangers, voire d'origine étrangère, mais aussi pour faire valoir, sur un mode plus implicite, que le Sud du pays détient une sorte de préséance nationale parce qu'il représenterait le lieu de la vraie autochtonie ivoirienne, en même temps que la région qui a su être hospitalière aux allogènes du Nord. Autrement dit, loin de disparaître, l'ivoirité s'est aujourd'hui déplacée du pôle akan ou baoulé à un vaste ensemble régional sudiste, là même où s'est édifiée, avec le développement de l'économie de plantation, une Côte d'Ivoire longtemps prospère.

Sans doute, par cette extension, a-t-elle perdu son caractère proprement ethnique et, en tant que simple mot, ne figure-t-elle presque plus dans le vocabulaire public. Mais l'ivoirité continue bel et bien à prospérer et à produire, plus largement encore, ses effets délétères en enfermant les principaux partis politiques et, surtout, la population ivoirienne dans des régionalismes ou des ethnonationalismes – renforcés par une partition entre un monde plutôt musulman et un autre plutôt « pagano-chrétien » – par lesquels les gens du Nord et ce qui serait leurs alliés « étrangers » soutiendraient massivement le RDR, et donc la candidature d'Alassane Ouattara, tandis que les autochtones du Sud seraient majoritairement favorables à d'autres formations, comme le FPI, et, par conséquent, radicalement hostiles à tout ce qui représente autre chose qu'eux-mêmes. D'où il résulte que plus cette candidature fait l'objet de fixation, notamment par la volonté de la rendre constitutionnellement illégale, plus les gens du Nord sont conduits à s'identifier à elle et au parti qui la soutient, et plus s'aggrave finalement la division au sein du peuple ivoirien.

25. Une image qui est sans doute confortée dans la mémoire collective par le fait que durant treize ans, de 1934 à 1947, la Basse Haute-Volta fut raccordée par l'administration coloniale à la Côte d'Ivoire en étant appelée « Haute Côte d'Ivoire ».

26. Sur cette question, il conviendrait d'évaluer l'impact qu'eut en 1992, alors qu'Alassane Ouattara était Premier ministre du dernier gouvernement d'Houphouët-Boigny et que le FPI était le principal parti de l'opposition, la parution plus ou moins clandestine d'un manifeste appelé « La Charte nordique ». Sans qu'on ne sut jamais quels en furent exactement ses auteurs, ce manifeste appelait au soutien d'Alassane Ouattara dans la perspective de l'élection de 1995, mais surtout au rassemblement de tous les « nordistes » pour faire poids dans la conquête du pouvoir.

Qu'un peuple ainsi divisé soit en même temps appelé à devenir souverain, notamment en ratifiant par référendum la nouvelle Constitution ivoirienne, telle est la situation paradoxale dans laquelle se meut l'actuel Comité national de salut public. Mais, davantage qu'à une division, c'est à une (re)définition du peuple ivoirien qu'il est plus fondamentalement confronté, comme si, avant tout enclenchement du processus démocratique, il lui fallait préalablement constituer ce peuple et faire en sorte qu'il s'accorde peu ou prou sur qui a légalement droit d'en faire partie.

À cet égard, il convient à nouveau de retourner quelque peu en arrière en évoquant la figure du peuple ivoirien telle qu'elle s'est construite durant le très long règne d'Houphouët-Boigny, notamment durant les premières décennies de l'indépendance où la Côte d'Ivoire représenta, par son apparente réussite économique et politique, un pays d'exception sur le continent africain. Durant cette période, en effet, le peuple ivoirien ne cessa d'être une émanation de celui qui, à l'encontre de toute démocratie et au-delà de tout ce qui pouvait faire, par ailleurs, de la Côte d'Ivoire un État formellement républicain, occupa largement la place de l'instance souveraine. En donnant à celle-ci une dimension politico-religieuse²⁷, ou encore une légitimité charismatique, Houphouët-Boigny ne conçut jamais autrement le peuple que comme ce qui devait être à sa propre mesure ; et, dans cette perspective, s'il fit en sorte que cette mesure fût ethniquement marquée du sceau baoulé, il fabriqua, plus largement, un peuple pour son pays qui ne se limita pas à ses composantes internes. Plus précisément, parce qu'il incarnait un certain panafricanisme (ayant été président du Rassemblement démocratique africain) et, inversement, parce qu'il considérait que la Côte d'Ivoire devait assumer un leadership économique et politique dans toute l'Afrique de l'Ouest, Houphouët-Boigny résolut à sa manière les deux termes du problème en imaginant une sorte de panafricanisme à l'ivoirienne.

Ce qui signifie que, s'il fut sans conteste partisan de la « balkanisation » des États africains, refusant toute idée de fédération ou de remise en cause des frontières coloniales, son nationalisme s'accorda avec l'idée que le territoire ivoirien devait être le pôle d'attraction des populations africaines voisines, et que le peuple qui le constituait devait se réinventer au gré de ce nécessaire cosmopolitisme. Par conséquent, dans la mesure où, du point de vue d'Houphouët-Boigny, le peuple n'était pas véritablement souverain et qu'il lui appartenait au contraire de le façonner à sa manière, la question de

l'immigration étrangère ou de la distinction entre « étrangers » et « nationaux » n'avait pour ainsi dire légalement pas d'objet. À tout le moins en eut-elle à chaque fois précisément qu'une expression démocratique vit le jour, comme en 1966 où le Parlement ivoirien lui refusa cette proposition de double nationalité qui devait être officiellement accordée à tous les ressortissants du Conseil de l'Entente. Et, surtout, comme en 1990, dans un contexte de fin de règne et de fin du « miracle ivoirien » où l'opposition, représentée par le FPI, poussa à la démocratisation du régime tout en exigeant que l'on différenciât nettement les « nationaux » des « étrangers ». Problème qui se pose avec bien plus d'acuité aujourd'hui, alors qu'il est précisément question de donner au peuple sa pleine souveraineté.

Toutefois, à ce moment crucial pour la Côte d'Ivoire, il serait dangereux, même au motif de rompre une bonne fois avec l'houphouëtisme et de faire advenir un vrai régime démocratique, de tourner résolument le dos à la façon dont la nation ivoirienne s'est (re)constituée pendant plusieurs décennies. Outre que les « étrangers » ont pris une large part à la croissance économique du pays et ont contribué à façonner son identité, nombre d'entre eux y résident depuis fort longtemps, quand ils n'y sont pas tout simplement nés. Et, si l'on peut penser qu'il appartient au pouvoir en place de rechercher quelque consensus en édictant des règles claires sur les droits d'accès à la citoyenneté ivoirienne (durée de résidence en Côte d'Ivoire, droit du sol, choix exclusif entre deux nationalités, etc.), toute position étroitement nationaliste risque fort de ne cristalliser que des ethnonationalismes et d'entretenir, au péril de graves dissensions, la coupure entre le Nord et le Sud ivoiriens.

Autrement dit, ne pas ouvrir assez largement la nationalité, notamment aux personnes originaires du Mali, de Guinée ou du Burkina Faso, reviendrait très précisément à lier objectivement leur sort aux gens du Nord ivoirien qui, de la même façon, ont toujours été perçus comme des allogènes ou des « Dioula » dans le Sud ivoirien. Inversement, ne plus entretenir d'abcès de fixation sur la candidature d'Alassane Ouattara en la rendant légalement possible (ce qui ne préjuge en rien de sa victoire), c'est sans aucun doute accepter, dans un contexte de « déballage national », un certain

27. Voir J.-P. Dozon, *La Cause des prophètes. Religion et politique en Afrique contemporaine*, Paris, Le Seuil, 1995.

legs de l'houphouëtisme. Mais il y va dans cette affaire également d'une avancée de la démocratie, au sens où elle est, non point seulement pouvoir du peuple, mais capacité de celui-ci à assumer son histoire, spécialement la « communauté de destin » ayant lié organiquement le Nord et le Sud ivoiriens.

Faute précisément de s'accorder sur cette question centrale et de sauvegarder un minimum du lien qui avait, pendant un temps, uni le FPI et le RDR au sein du Front républicain, on peut aisément imaginer que l'actuel chef du CNSP, le général Guei, réglera lui-même le différend en se présentant à la magistrature suprême. Et si l'on peut gager, dans cette hypothèse, qu'il sera largement élu, tout laisse également supposer qu'en incarnant le personnage d'un homme providentiel ou d'un « sauveur », l'héritage d'Houphouët-Boigny sera plus vivant que jamais, en l'occurrence que le rapport du peuple au pouvoir demeurera placé sous le signe de la dépendance ■

Jean-Pierre Dozon

EHESS-CEA